

Privilège—M. Sargeant

Sur 370 élèves, 80 p. 100 sont des autochtones. Le taux de chômage chez les parents est de 55 p. 100.

L'article dit ensuite qu'à l'école William Whyte, plus de la moitié des 383 étudiants viennent de familles monoparentales où le taux de chômage atteint 55 p. 100.

Mme le Président: A l'ordre. Malheureusement, les propos du député ne portent pas sur la question de privilège. Je n'ai encore rien entendu qui puisse indiquer qu'il y a matière à soulever la question de privilège. Si le député veut aider la présidence, il devrait essayer de prouver que la question de privilège est justifiée.

M. Orlikow: Madame le Président, j'y venais, mais permettez-moi de citer encore un passage de cet article. Le directeur de l'École William Whyte aurait déclaré:

Nous avons un tiers monde en plein dans notre ville.

Cette remarque cadre bien avec les questions soulevées en début de journée.

Je pose ma question de privilège parce que nous avons coopéré avec le ministre, même si nos régions n'ont pas reçu grand-chose. Nous avons nommé des comités consultatifs pour étudier les demandes et ils ont suivi les directives du ministre et de ses services. Nous avons examiné et trié les demandes et les meilleures ont été envoyées au ministre. Nous voici en décembre avec un taux de chômage très élevé dans le centre-ville de Winnipeg, mais le ministre n'a pas jugé bon d'examiner et d'approuver les demandes que nous avons recommandées afin que les chômeurs puissent se mettre au travail. Il s'agit de personnes qui vivent dans la misère et dans des taudis. Je trouve honteux que le ministre n'ait pas jugé bon, pour des raisons politiques, je pense, de donner suite à ces demandes.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais répondre à la question de privilège soulevée par le groupement du Nouveau parti démocratique du Manitoba. J'insiste sur le fait que c'est moins une question de privilège qu'une question de politique tout à fait dans l'esprit conservateur. J'ai passé 12 heures à la Chambre hier à étudier les prévisions budgétaires et les députés avaient alors toute l'occasion voulue de poser des questions, de faire des commentaires ou de me signaler des problèmes. Les députés qui ont soulevé la question de privilège n'ont eu ni l'un ni l'autre la courtoisie d'aborder ce problème à ce moment-là. Je dois donc en conclure qu'ils agissent uniquement dans un but politique.

En ce qui concerne la question, le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) se fourvoie complètement. Les projets pour les circonscriptions du Manitoba ont été approuvés il y a plus d'une semaine et envoyés aux bureaux régionaux. Mon bureau ne les a pas bloqués. La semaine dernière j'ai approuvé environ 900 projets recommandés par tous les partis et j'ai l'intention d'approuver les autres cette semaine.

Nous n'avons retardé aucun projet dans une circonscription en particulier. Que je sache, les projets du Manitoba ont été

approuvés, mais je ne connais pas les causes de ce retard. Je vais vérifier, mais je suis persuadé que les obstacles ont surgi entre mon bureau et le bureau régional.

Il aurait été plus conforme à la procédure, au Règlement et aux usages de la Chambre qu'au lieu de tant protester, le député ait eu la bienséance de téléphoner à mon bureau où on lui aurait volontiers communiqué ces renseignements. Ce n'est pas une question de privilège, mais plutôt de la politaillerie.

M. Sargeant: Madame le Président . . .

Mme le Président: Je vais mettre un terme à cette discussion. Le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) sait qu'il ne peut pas intervenir deux fois de suite à propos de la même question de privilège. Je n'accorderai pas la parole à d'autres députés qui souhaitent intervenir sur cette même question, car d'après la façon dont elle a été présentée, j'ai jugé à première vue qu'il n'y avait pas matière à privilège. Le député se plaint peut-être à bon droit, mais il n'a certainement pas lieu de soulever la question de privilège. La question ferait un excellent sujet de discussion et le député voudra sans doute profiter du moment opportun pour nous la soumettre de nouveau, mais il n'en tient qu'à lui.

Dans son intervention, le député a accusé le ministre de ne pas se conformer aux règles du jeu. Le député ne parlait pas du Règlement de la Chambre des communes. Il a également accusé le ministre d'avoir établi des règles que nous sommes tous tenus de suivre, exception faite de lui-même. Je le répète, il ne s'agit pas du Règlement de la Chambre des communes et, par conséquent, la question ne relève absolument pas de ma compétence. Ainsi, si comme l'a réclamé le député, il faut tirer la question au clair, je propose que les deux députés le fassent entre eux. L'intervention de la présidence ne se sera certes d'aucune unité dans cette affaire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES ANNÉES 80

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité spécial des perspectives d'emploi pour les années 80.

● (1520)

[Français]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le 6^e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques—M. Peterson.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]